

Assouplissement des règles de financement des **dépenses locales**

LA RÉFORME DE L'ARRANGEMENT OCDE



Bpifrance Assurance Export peut désormais garantir le financement de vos dépenses locales jusqu'à :

40% du contrat d'exportation dans les pays de l'OCDE à haut revenu¹

50% pour les autres pays

...contre seulement **30%** auparavant !



LA DÉFINITION

Les dépenses locales sont les **dépenses afférentes à des biens et des services** dans le **pays de l'acheteur** nécessaires soit à l'exécution du contrat de l'exportateur, soit à l'achèvement du projet dont le contrat de l'exportateur fait partie.

Exclues : les commissions payables à l'agent de l'exportateur dans le pays acheteur.



LES AVANTAGES

- Renforcer votre **compétitivité** en donnant plus de flexibilité et en élargissant l'assiette garantie par Bpifrance Assurance Export
- Vous couvrir **en adéquation avec la réalité** de vos chaînes de valeur et la demande de vos acheteurs étrangers



POUR EN BÉNÉFICIER

- Faites votre demande d'assurance-crédit en ligne
- Contactez votre interlocuteur Bpifrance pour tout complément d'information

⁽¹⁾ Pays de l'OCDE à haut revenu : Australie, Canada, Chili, Corée, Etats-Unis, Islande, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse et les pays membres de l'Union européenne